

Compte-rendu du Conseil municipal du 02 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux novembre, à dix-huit heures quinze, le Conseil municipal de la commune d'YSSAC-la-TOURETTE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à l'Ancienne Mairie, 12 rue des Caves, sous la présidence de Monsieur Alain FRADIER, Maire.

Date de convocation : 26/10/2021

Conseil municipal, présents : COTTIER Bernard, DA-LUZ Emilie, DELVINCOURT Béatrice, EYMIN Philippe, FOURNET-FAYARD Arnaud, FRADIER Alain, JARZAGUET Régine, MONTMORY Aurélien, REDON Pascale

Absent(s) :

Excusés : MONTEL Arnaud (pouvoir à FRADIER Alain), POURTIER François

Secrétaire de séance : DELVINCOURT Béatrice

Approbation du Compte-rendu du 28/09/2021, à l'unanimité.

Conformément à la délibération n°2020/2405/05, le Conseil municipal est informé des achats et décisions prises par le Maire par délégation :

- Achat de matériel et fournitures pour la Mairie pour un montant de 197,08 €
- Achat de matériel et fournitures pour l'Ecole pour un montant de 8,90 €
- Achat de matériel et fournitures pour l'Atelier pour un montant de 267,90 €
- Achat de matériel et fournitures pour le CCAS pour un montant de 466,95 €
- Signature de l'acte de vente du Lot 4 AUBIGNAT – ANDRIEUX
- Signature du compromis de vente du Lot 3 GOURGEONNET - VACHON

Concernant l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande :

- ✓ L'ajout d'une délibération concernant l'organisation mensuelle d'un marché de producteurs et créateurs locaux.

Le Conseil accepte, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Délibération 1 : DETR 2022 Demande de subvention pour l'aménagement de l'espace de loisirs du Champ Epital ;
- ✓ Délibération 2 : Attribution des lots pour l'aménagement de l'espace de loisirs du Champ Epital ;
- ✓ Délibération 3 : Convention pour le contrôle des poteaux incendie par la SEMERAP ;
- ✓ Délibération 4 : Organisation mensuelle d'un marché de producteurs et créateurs locaux ;
- ✓ Questions diverses.

- **Délibération 1 : Demande de subvention auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme pour la création d'un espace de loisirs au lieu-dit Champ Epital - DETR 2021**

Délibération n°2021/0211/01

La première étape du projet d'aménagement de la parcelle Champ Epital s'est achevée en août 2020 avec l'installation du terrain multisports. Dans la continuité du projet et toujours dans l'idée d'offrir aux Touretaires un lieu de vie commun et de convivialité, la commune souhaite poursuivre l'aménagement de cette parcelle avec la création d'un espace de loisirs favorisant les activités de plein air et l'organisation de manifestations au sein du village.

En complémentarité avec le terrain multisports, cet espace permettrait également le développement d'activités sportives et ludiques à destination des élèves du regroupement pédagogique Yssac-Gimeaux (écoles maternelle et primaire), des structures d'accueil de loisirs intercommunales, des associations locales, etc....

En ce sens, cette opération comprendrait :

- l'aménagement d'un cheminement piéton et paysager
- la création d'un terrain de pétanque, d'espaces de pique-nique
- l'installation d'un parcours ludique

Afin d'envisager son financement, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2022 et de présenter un dossier de demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Détails des travaux	Montants HT
Aménagement et terrassement terrain <i>cheminement piéton, clôture et terrain de pétanque</i>	47 351,00 €
Aménagement paysager / mobilier urbain	31 482,00 €
Parcours de jeux enfants	15 950,00 €
Fourniture et pose des agrées fitness	4 471,00 €

Coût total de l'aménagement	99 254,00 € HT
------------------------------------	-----------------------

Subvention Département - FIC 2021 (23,5000 % du HT)	23 324,69 €
Subvention Région – Programme Bonus Relance 2020-2021 (26,5000 % du HT)	26 302,31 €
Subvention Etat - DETR 2022 (30,0000 % du HT)	29 776,20 €

Fonds communaux (20,0000 % du HT)	19 850,80 € HT
---	-----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le projet de création d'un espace de loisirs
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à exécuter les présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention auprès des services compétents.

Il est néanmoins précisé que la finalisation du présent projet n'interviendra qu'à condition d'avoir obtenu les aides attendues.

• **Délibération 2 : Attribution des lots pour l'aménagement de l'espace de loisirs du Champ Epital ;**

Délibération n°2021/0211/02

La première étape du projet d'aménagement de la parcelle Champ Epital s'est achevée en août 2020 avec l'installation du terrain multisports. Dans la continuité du projet et toujours dans l'idée d'offrir aux Touretaires un lieu de vie commun et de convivialité, la commune souhaite poursuivre l'aménagement de cette parcelle avec la création d'un espace de loisirs favorisant les activités de plein air et l'organisation de manifestations au sein du village.

En ce sens, cette opération comprendrait :

- L'aménagement d'un cheminement piéton et paysager ;
- La création d'un terrain de pétanque, d'espaces de pique-nique ;
- L'installation d'un parcours ludique.

L'aménagement de cet espace se décompose en plusieurs lots : Terrassement, aménagement paysager et mobiliers (pique-nique, sportif et structures de jeux).

La commune a consulté différentes entreprises et reçu plusieurs devis. Après analyse, alignement, visite et demandes de précision, les offres sont présentées ci-dessous.

Lot 1 TP/Terrassement + clôtures		
Nom de l'entreprise	Tarif HT	Note globale
ADN	90 195 €	65,5/100
COLAS Monteil	66 782 €	90/100
EUROVIA SER	75 802 €	79/100

N'a pas répondu : AES

Lot 2 Aménagement paysager		
Nom de l'entreprise	Tarif HT	Note globale
TERRIDEAL	13 373 €	80/100
GATT Julien	13 340 €	98/100
FAURE Didier	14 050 €	87,5/100

N'ont pas répondu : TREYVE Paysage, DEAT Paysages, Beaux Jardins, Fournier N.

4 entreprises ont été consultées. Toutes ne savent pas répondre sur les produits sélectionnés. De ce fait nous proposons un éclatement en fonction des équipements choisis. Une priorité sera donnée aux agrès en robinier.

Après étude et comparaison des offres, Monsieur le Maire propose de retenir :

- Pour le Lot 1, l'entreprise **COLAS Monteil** ;
- Pour le Lot 2, l'entreprise **GATT Julien** ;
- Pour le Lot 3, les entreprises :
 - ✓ **PARTNER Equipements** (sol et agrès)
 - ✓ **OVAL Collectivités** (agrès)
 - ✓ **MEFRAN** (mobilier)
 - ✓ **RONDINO** (mobilier + table de jeux)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- Pour le Lot 1, l'entreprise **COLAS Monteil** ;
- Pour le Lot 2, l'entreprise **GATT Julien** ;
- Pour le Lot 3, les entreprises :
 - ✓ **PARTNER Equipements** (sol et agrès) ;
 - ✓ **OVAL Collectivités** (agrès) ;
 - ✓ **MEFRAN** (mobilier) ;
 - ✓ **RONDINO** (mobilier + table de jeux) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et toutes pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

• **Délibération 3 : Convention pour le contrôle des poteaux incendie par la SEMERAP ;**

Délibération n°2021/0211/03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la législation impose aux collectivités de procéder au contrôle à minima tous les deux ans de son parc de poteaux d'incendie.

L'actuelle convention avec le prestataire de service SEMERAP expire au 31 décembre 2021.

Une proposition de nouvelle convention a été fournie par SEMERAP. Elle comprend le contrôle à minima tous les deux ans de chaque poteau et le numérotage. La réfection de peinture est exclue et toute anomalie constatée sur un poteau fera l'objet d'un devis soumis à approbation de la collectivité.

Le coût est de 30 € HT à l'unité, tarif 2021 révisable annuellement au 1^{er} janvier. La nouvelle convention est conclue pour une durée ferme de 5 ans.

Sachant que la commune possède 11 poteaux incendies et que le coût des contrôles de l'ensemble des poteaux serait de 396 € TTC en 2021.

Monsieur Le maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'engagement contractuel avec SEMERAP et sur la périodicité des contrôles (annuel ou tous les deux ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le projet de convention ;
- **Décide** une périodicité des contrôles tous les deux ans ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Délibération 4 : Organisation mensuelle d'un marché de producteurs et créateurs locaux**
Délibération n°2021/0211/04

La commune, en collaboration avec le CCAS, souhaite organiser un marché mensuel de producteurs et créateurs locaux sur la place de l'église, dans la salle polyvalente et dans le jardin de la mairie chaque deuxième jeudi du mois.

En ce sens, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer quant à l'organisation et la tenue de ce marché chaque deuxième jeudi du mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable** à l'organisation d'un marché mensuel de producteurs et créateurs locaux chaque deuxième jeudi du mois ;
- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Points avec les différentes commissions de la communauté de Communes CSM**

- Enfance Jeunesse

Plusieurs points ont été abordés lors de la commission, notamment le bilan positif de l'été 2021 pour les centres de loisirs, l'organisation de l'accueil les mercredis, le développement du pôle ADO, la situation des temps d'activités périscolaires (TAP) et la question de la semaine de 4 jours dans certaines communes.

- CIAS

Plusieurs points ont été abordés lors de la commission, notamment les difficultés de recrutements des aides à domicile, la convention pour le télétravail, la construction de l'EHPAD des Ancizes, le bilan de la semaine bleue, l'organisation de la banque alimentaire des 26/27/28 novembre 2021.

- Développement économique

Plusieurs points ont été abordés lors de la commission, notamment les projets concernant la ZAC du Parc de l'Aize (départ d'Eurovia,...), la ZAC de Queuille (Chimirec,...) et l'embauche de Sandra D'AVERSA Chargée de développement économique à la communauté de communes, à contacter à propos de n'importe quel projet économique sur le territoire (elle aide au montage de projet).

➤ **Horaires de l'éclairage public**

Monsieur le Maire propose une modification des horaires d'extinction de l'éclairage public : un quart d'heure de plus le matin (allumage à 4h15) tous les jours de la semaine, y compris dans la nuit du samedi au dimanche. Aucune objection de la part des élus.

➤ **Vœux de la municipalité**

S'agissant d'une première fois pour ce mandat, il est difficile d'estimer le nombre de personnes qui seront présentes aux vœux ; il est décidé de faire un vin d'honneur accompagné de pizzas ou de quiches avec boissons, eaux et jus de fruit, pour environ 60 personnes. (Les vœux de la municipalité, initialement prévus le Dimanche 9 janvier sont décalés au Dimanche 16 janvier à 11h)

➤ **Repas des aînés, du CCAS, du Conseil Municipal et des employés communaux**

Offert aux personnes nées en 1957 et avant, il aura lieu le dimanche 6 février.

➤ **Organisation de la Cérémonie du 11 Novembre**

La cérémonie sera réalisée conjointement avec les communes de Saint Bonnet près Riom et Davayat.

➤ **Idées d'articles Bulletin Municipal**

Monsieur le Maire demande aux élus de proposer des idées d'article pour le prochain bulletin municipal qui paraîtra probablement en début d'année 2022

➤ **Pose de la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité » sur le fronton de la mairie**

Monsieur le Maire propose d'installer sur le fronton de la mairie la devise républicaine. La proposition est validée.

➤ **Ajout d'une ligne au contrat de location de la salle polyvalente concernant les nuisances sonores**

Suite aux nombreuses nuisances sonores engendrées par la location de la salle polyvalente en soirée, Monsieur le Maire propose qu'un chèque de caution soit demandé en lien avec les possibles nuisances sonores. La nécessité de pouvoir évaluer ces nuisances se pose en conséquence. Il est donc validé l'achat d'un décibel mètre qui sera installé dans la salle polyvalente.

Le montant du chèque de caution est fixé à 150 euros. Une clause sera ajoutée au contrat de location.

Proposition de date du prochain Conseil : 23 novembre 2021 à 18h15

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 20h30